

Mémoire pour l'élaboration du PECC présenté par le Créneau d'Excellence des Technologies Propres (CETP)



Régions concernées : Le Créneau couvre l'ensemble des régions administratives de l'Estrie, du Centre-du-Québec, de la Mauricie, de la Montérégie ainsi que la MRC des Appalaches.

Notre expertise : Le Créneau soutient les entreprises de ses filières-clés pour les appuyer dans leurs efforts de recherche et de développement, dans la démonstration de leurs technologies (banques d'essais et vitrines technologiques), ainsi que dans leurs démarches de commercialisation et d'exportation. Ces membres sont répartis dans quatre (4) filières, la chimie verte et les bio-produits, les matières résiduelles, l'eau-air-sol et les énergies renouvelables.

Thématiques choisies : bioénergie et financement

Le 15 octobre 2019

Mise en contexte du CETP

Le Créneau d'Excellence des Technologies Propres (CETP) est encadré par la stratégie du gouvernement du Québec en matière de développement économique du Ministère de l'Économie et de l'innovation (MEI), gouverné par ses membres industriels et institutionnels alors que son financement est assuré par ce Ministère majoritairement, et ses membres. Le plan d'action quinquennal, entériné par le MEI, vise à ce que le CETP soit reconnu d'ici 2025 comme ***une vitrine référence de premier plan en termes d'éco-efficacité par le développement et l'implantation de technologies propres (procédés et produits) et de services contribuant notamment à la réduction de l'empreinte carbone et au déploiement d'une nouvelle économie verte.***

Le Créneau couvre l'ensemble des régions administratives de l'Estrie, du Centre-du-Québec, de la Mauricie, de la Montérégie ainsi que la MRC Appalaches, soutenant les entreprises de ses filières-clés pour les appuyer dans leurs efforts de recherche et développement, dans la démonstration de leurs technologies (bancs d'essais et vitrines technologiques), ainsi que dans leurs démarches de commercialisation et d'exportation.

Le Créneau d'Excellence des Technologies Propres constitue un écosystème dédié à l'innovation et possède un passé dynamique rempli de réalisations dans le secteur des bio-industries environnementales. Il assure son développement par la réalisation de projets collaboratifs, la tenue d'événements de diffusion de connaissance et par la réalisation d'études sectorielles.

Dans le domaine de la lutte aux changements climatiques et de la réduction des émissions de GES, vingt-deux (22) projets d'innovation collaboratifs ont été menés à ce jour, ce qui représente des investissements de vingt (20) millions de dollars avec une participation du gouvernement du Québec de 7,5 millions de dollars. Ces projets ont été réalisés par les membres du Créneau d'Excellence des technologies Propres et leurs partenaires.

Répartis dans quatre (4) filières, la chimie verte et les bio-produits, les matières résiduelles, l'eau-air-sol et les énergies renouvelables, ***certaines membres opèrent dans des domaines qui sont directement reliés à la réduction des émissions de GES.*** Il s'agit notamment de développeurs de technologies innovantes et d'opérateurs spécialisés tels que :

- ❖ Enerkem, CRB Innovations, notamment dans le domaine des biocarburants
- ❖ Rackam, dans le déploiement de capteurs solaires
- ❖ E2 Métrix, dans l'assainissement des eaux usées
- ❖ Oneka Technologies, dans la désalinisation de l'eau
- ❖ Entosystem, dans la production d'engrais biologiques à partir de déchets agroalimentaires et d'insectes

- ❖ Laboratoire M2, dans la production de solutions de désinfection biologiques
- ❖ Viridis environnement et Bioterre System, dans la gestion et la valorisation des matières résiduelles organiques
- ❖ Englobe, dans le traitement, la gestion et la valorisation des sols contaminés
- ❖ Valoris et Recup Estrie, dans la gestion et la récupération de matières résiduelles

Quelques membres proviennent également de sociétés de services professionnels spécialisées, comme Enviro-accès et FNX-Innov et d'institutions de recherche et d'enseignement, tels que le Cegep de Sherbrooke, l'Université de Sherbrooke ainsi que l'Université du Québec à Trois-Rivières.

Propositions et commentaires du CETP

Dans le cadre de la consultation pour l'élaboration du Plan d'électrification et changements climatiques du gouvernement du Québec, les membres du Créneau d'Excellence en Technologies Propres souhaitent faire deux propositions d'action qui permettraient à l'État d'utiliser ses leviers pour favoriser la réduction des émissions de GES par des technologies québécoises et ainsi favoriser le développement d'une économie verte :

1. Levier des achats publics

Il est primordial de faciliter l'accès aux marchés publics québécois pour les technologies propres innovantes des entrepreneurs du Québec.

Les entreprises qui développent des technologies propres ont besoin de faire les premières ventes de leurs solutions au Québec. Les municipalités, les ministères, les institutions et autres organismes publics pourraient servir de bancs d'essai et ensuite devenir des vitrines technologiques, si les règles d'approvisionnement public le permettaient.

Souvent de petites tailles, les entreprises qui développent des solutions en lien avec l'électrification et les changements climatiques, sont confrontées à plusieurs défis :

- Elles se butent à des difficultés de financement à certains stades de leur développement, en particulier à l'étape du pré-démarrage, de la démonstration technologique et des premières étapes de la commercialisation.
- Pour réaliser la première vente d'une technologie propre innovante à un client, celui-ci devra accepter le risque supplémentaire que cela comporte. Même les firmes ouvertes aux

technologies propres hésitent à les intégrer par crainte d'engager leur responsabilité pour des technologies qui ne sont pas encore éprouvées.

Rendre accessible le marché public aux développeurs de technologies propres, pourrait leur faire connaître leurs technologies et les bénéfices de ces technologies, pour mieux les déployer ensuite au Québec et ailleurs dans le monde. En devenant les premiers preneurs de ces technologies, les administrations publiques contribueraient à l'atteinte des objectifs de diminution des émissions de GES. Elles faciliteraient le développement d'une économie verte et l'émergence des entreprises de technologies propres à travers le Québec.

Pour se faire, les ententes de gré à gré pour des projets innovateurs ou pour des solutions uniques permettant de réduire les émissions de GES devraient être possibles, ce que ne permet pas la Loi sur les contrats publics au Québec. Outre le fait que le donneur d'ouvrage ne peut négocier de gré à gré une solution québécoise, l'utilisation d'une grille de qualification entraîne la nécessité que le développeur démontre ses réalisations antérieures et sa solvabilité financière pour répondre aux exigences des grilles standards. Ceci exclut, de facto, les solutions innovantes québécoises issues de notre économie verte.

Finalement au niveau de l'impact des achats publics, pour des solutions québécoises éprouvées, bien que les règles d'approvisionnement le permettent, il faudra encourager systématiquement l'ajout de critères et d'un système de pointage favorisant les produits et services avec une faible intensité en carbone dans les appels d'offres publics.

2. Levier des outils financiers

Afin de favoriser le déploiement de plusieurs technologies permettant de réduire les émissions de GES qui sont développées par des PME du Québec, nous sommes d'avis que l'impact des deux outils financiers suivants pourraient être très importants.

Le premier est un ***Fonds de crédits carbone au déploiement de l'innovation propre*** qui pourrait être créé. Ce Fonds serait financé par le Fonds vert et les crédits seraient alloués et payables aux promoteurs de projets qui auraient pu en démontrer l'additionnalité réglementaire, technologique et financière. Il s'agit d'un financement accordé à un projet qui génère des réductions d'émissions de GES en permettant de le rendre réalisable, se distinguant d'un financement conventionnel d'entreprise (sous forme de prêt ou de participation au capital-actions) ou d'une subvention accordée au prorata des dépenses. Il nécessiterait une comptabilisation rigoureuse des réductions d'émissions de GES qui garantirait au gouvernement du Québec que, chaque dollar versé correspondrait à de réelles réductions d'émissions de GES. Une fois le projet accepté et déclaré admissible à ces crédits, le promoteur du projet pourrait, au

besoin, s'adresser à Investissement Québec pour une avance financière, un peu comme sur le concept des avances concernant les crédits d'impôts à la recherche et développement.

Le second est ***l'utilisation du levier d'Investissement Québec*** à travers sa transformation en cours par la nouvelle loi 27, loi concernant principalement l'organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation. En effet, il y a plusieurs projets de réduction des GES dans les domaines de la bioénergie et de l'énergie solaire qui pourraient être implantées par des entreprises québécoises, si les projets pouvaient compter sur la garantie d'Investissement Québec ou avec une participation au projet.

Actuellement, les mécanismes traditionnels de financement s'appuient principalement sur la capacité financière des promoteurs. Or l'écosystème des entreprises dans le secteur des technologies propres et de la réduction des GES au Québec est composé d'entreprises à faible capitalisation et limite donc leur participation dans des projets porteurs ou encore initiés par des soutiens financiers québécois que sont, par exemple, le Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) ou encore le tarif bonifié d'Énergir pour la fabrication de molécules vertes. Dans ce contexte, il serait utile qu'une garantie d'Investissement Québec soit donnée aux projets et non aux promoteurs afin de soutenir le démarrage de projets qui auraient un plan d'affaires économiquement positif, basé sur des revenus et dépenses bien confirmés. Nous parlons de projets comprenant des garanties à long terme en approvisionnement de matières entrantes (ex. tonnage garanti de matières résiduelles organiques d'une municipalité pendant vingt (20) ans) et en revenus issus de la production énergétique (ex. entente de vingt (20) ans avec Énergir pour le gaz naturel renouvelable (GNR) ou encore entente sur une certaine période pour l'énergie produite par des capteurs solaires). L'utilisation de cet outil assurerait de soutenir le potentiel des entreprises québécoises dans ce secteur car actuellement, les règles en vigueur dans la majorité des projets au Québec font en sorte que les promoteurs favorisés sont ceux ayant une grande capacité financière soit, des grands groupes internationaux qui monopolisent le jeu et entraînent un gonflement des prix par rapport aux potentiels des solutions québécoises.

Conclusion

En somme, comme interlocuteur privilégié au sein du MEI au niveau du développement de la filière du développement des technologies réductrices des gaz à effet de serre (GES), nous proposons que le prochain plan sur les changements climatiques contienne des outils d'approvisionnement et financiers qui sont des leviers largement démontrés et documentés pour favoriser le développement de ces technologies, l'accélération de la transition énergétique et l'appui à une économie locale verte et prospère.